

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

DECRET N° 87/491 /DU II/9/87
PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD
PORTANT CREATION DE L'ORGANISATION
INTER - AFRICAINE DU CAFE (O.I.A.C.)

LE PRESIDENT DU ~~COMITE CENTRAL~~ DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT ;

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la Loi n° ~~76/84~~ du 7 Décembre 1984, portant ratification de l'Ordonnance n° ~~019/84~~ du 23 Août 1984, portant modification de certaines dispositions de la Constitution du ~~8/7/1979~~ ;

Vu la la Loi n° du autorisant la ratification de l'Accord portant création de l'Organisation Inter-Africaine (O.I.A.C.).

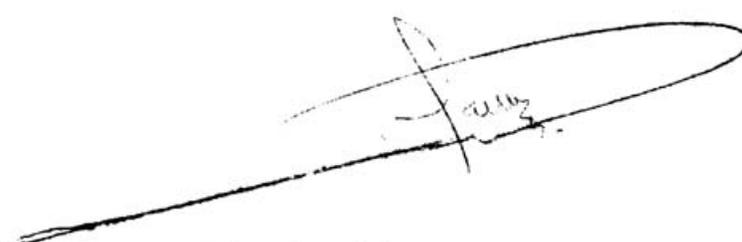
DECRETE :

ARTICLE 1er. - Est ratifié l'Accord portant création de l'organisation Inter-Africaine du café (O.I.A.C.).

ARTICLE 2. - Le texte dudit Accord sera annexé au présent décret.

ARTICLE 3. - Le présent décret sera ~~enregistré~~, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

Fait à BRAZZAVILLE, le II Septembre 1987


Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.